

Nos conditions particulières de vente

Présentation générale :

Comme mentionné dans nos conditions générales de vente, Coodem est une coopérative d'activités et d'emploi, soutenue financièrement par les pouvoirs publics, dont la mission principale est d'accompagner tout individu souhaitant développer une activité professionnelle indépendante.

A ce titre, elle accompagne des entrepreneurs exerçant une activité de formation.

Pour encadrer cette activité, Coodem dispose :

- d'un numéro de déclaration d'activité d'organisme de formation obtenu auprès de la préfecture de région des Pays de Loire sous le n° 52 53 00512 53
- d'une certification Qualiopi obtenue le 7 avril 2021, obtenue au titre des actions de formations

Les présentes conditions ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre Coodem et le client. Elles s'appliquent à toutes les formations dispensées, à l'exception de celles bénéficiant de contractualisation spécifique, et prévalent sur tout autre document.

Toute commande de formation implique son acceptation sans réserve par le client

1. Termes désignés dans nos conditions de vente et conventions de formations

Coodem : Nom commercial de la coopérative d'activités et d'emploi dont dépend l'organisme de formation Coodémarrage 53

Client : Co-contractant de Coodem

OPCO : Opérateur de compétences

Intervenant pédagogique : Formateur ou formatrice de Coodem, en charge d'élaborer, organiser et animer le module de formation

Stagiaire : Participant ou participante à la formation commandée

2. Notre offre

Nos formateurs et formatrices élaborent et dispensent des modules inter et intra-entreprises, qui sont en général de « courte durée », ne débouchant pas sur un diplôme ou un titre professionnel, mais dont l'objectif est d'apporter ou développer des compétences utiles à l'exercice de leur métier.

Nos formations en présentiel :

Formations « inter-entreprise » : Formations animées dans des locaux mis à disposition par Coodem pour des stagiaires de différentes structures.

Formations « intra-entreprise » : Formations personnalisées pour le compte d'un seul client, souhaitant former ses salariés. Elles sont animées dans des locaux mis à disposition par le client, ou par Coodem, selon modalités organisationnelles vues en amont de la convention de formation.

Nos formations en distanciel :

Notre organisme de formation ne propose pas encore de formations dites « asynchrone » permettant aux stagiaires de se former en autonomie à partir de ressources pédagogiques mises à disposition sur un espace dédié en ligne.

Nos formateurs et formatrices privilégient des modules permettant un contact entre stagiaires et intervenants pédagogiques. Ils ou elles adaptent leurs pratiques pédagogiques, en proposant des formations sous forme de classe virtuelle dites « synchrone ».

Ces formations peuvent être organisées en inter ou intra-entreprise.

Les stagiaires doivent disposer d'un espace de travail avec PC, caméra, connexion internet.

Les modalités techniques et organisationnelles sont rappelées dans nos fiches techniques de modules/programmes envoyés lors de la proposition commerciale après entretien avec le client.

3. Modalités d'inscriptions et délais d'accès

3.1 : Commande d'une formation en intra :

L'organisation d'une formation en intra suppose que le client en a eu connaissance, via notre catalogue de formations visible sur le site internet www.coodem.coop ou que le client a sollicité l'un de nos intervenants pédagogiques.

Toute organisation de formation en intra nécessite un entretien préalable entre le commanditaire/client et l'intervenant pédagogique afin de cibler les besoins et définir les modalités organisationnelles.

Une proposition de module personnalisé, ainsi qu'un projet de convention de formation en référence aux articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail sont ensuite adressés au client, en sus d'un devis valable deux mois, à compter de sa date d'émission.

La commande devient définitive après renvoi, au plus tôt :

- du devis daté, signé, tamponné et revêtu de la mention « bon pour accord »,
- de la convention de formation définitive dûment renseignée, datée, tamponnée et signée, qui sera ensuite co-signée par l'organisme de formation

Le client s'engage à fournir la liste des participants, entre 15 et 21 jours ouvrables avant le début de la formation, afin que l'intervenant pédagogique puisse établir tous les documents formels répondant au cadre légal de la formation professionnelle, et de la certification QUALIOP1.

Le client recevra ensuite un dossier complet comprenant :

- Les convocations comprenant les informations pratiques et sanitaires
- Le règlement intérieur que chaque stagiaire s'engage à lire et signer
- Une fiche de liaison individuelle que chaque stagiaire s'engage à remplir et renvoyer à l'intervenant pédagogique, afin de cibler les besoins particuliers et positionner le niveau de connaissances initial

Le client, a la possibilité de fournir, toute information d'ajout, annulation, ou modification, à son intervenant pédagogique, jusqu'à 8 jours ouvrables avant le début de formation.

3.2 : Inscription à une formation en inter

Chaque action de formation en inter nécessite un nombre minimum et maximum de participants.

Les inscriptions pour une session cessent d'être retenues lorsque le nombre maximum de participants est atteint.

A l'inverse, si le nombre de participants est insuffisant, Coodem se réserve la possibilité d'annuler ou reporter une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue.

La proposition commerciale comprend les mêmes pièces que pour les formations en intra.

Chaque participant ou structure commanditaire reçoit donc :

- La fiche module/programme
- Le projet de convention à vérifier et compléter au besoin
- Le devis, valable 2 mois après émission de l'offre

La commande devient définitive après renvoi, au plus tôt :

- du devis daté, signé, tamponné et revêtu de la mention « bon pour accord »,
- de la convention de formation définitive dûment renseignée, datée, tamponnée et signée, qui sera ensuite co-signée par l'organisme de formation

3.3 : Pré-requis

Pour les formations nécessitant des prérequis, il appartient au client de s'assurer que les futurs stagiaires ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

Coodem est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires.

3.4 : Remplacement d'un participant

Coodem offre au client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire, en adressant une demande de remplacement par mail, jusqu'à 8 jours ouvrables avant le début du module de formation.

4. Conditions financières et moyens de paiement

4.1 : Tarification

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes, ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Toute formation commencée est dûe en entier.

Sous réserve de modifications ou d'accords contractuels particuliers, les tarifs de nos formations sont ceux qui sont indiqués dans notre catalogue de formations, et sur le devis adressé au commanditaire.

Ils se présentent comme suit :

- Formations en inter : un tarif par participant, hors frais de déplacements, d'hébergement et de restauration des stagiaires ou intervenant pédagogique
- Formations en intra : un tarif forfaitaire pour le groupe, hors frais de déplacements, d'hébergement et de restauration des stagiaires
Pour les formations en intra, les frais de déplacement du formateur/formatrice sont à la charge du client et sont négociés lors de l'entretien préalable au devis.

Nos tarifs incluent tous moyens pédagogiques mis en œuvre pour le bon déroulement de la formation :

- Une salle équipée selon modalités négociées avec le client et notifiées dans nos propositions commerciales, ou mise à disposition par Coodem
- Des apports magistraux, travaux pratiques mis en œuvre par nos formateurs et formatrices pour faciliter l'atteinte des objectifs pédagogiques attendus
- Des supports pédagogiques : livrets pédagogiques ou accès à une boîte à outils post-formation

4.2 : Modalités de paiement

Tous les prix indiqués sont indiqués en euros, hors taxes, Coodem étant assujéti à la TVA, au même titre que les autres activités de la coopérative, du fait de son statut juridique particulier.

Le règlement de la formation est à effectuer à l'issue de la formation à réception de facture aux conditions de la convention de formation par chèque à l'ordre de Coodem ou par virement, grâce aux coordonnées bancaires figurant sur chaque facture.

Dans tous les cas, la référence de facture afférente doit apparaître au dos du chèque ou dans l'ordre de virement.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige.

Les pénalités de retard seront appliquées, sans qu'un rappel soit nécessaire. Elles sont exigibles le jour suivant la date de règlement prévue. Le taux de pénalité est égal à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'au versement de l'indemnité forfaitaire de 40 euros fixée par décret, pour frais de recouvrement au profit du créancier.

4.3 : Financement de la formation par OPCO ou organisme paritaire

Il appartient au client :

- de vérifier l'imputabilité de sa formation auprès de son organisme de financement,
- de faire la demande de prise en charge avant le début de sa formation,
- de l'indiquer explicitement sur la convention de formation professionnelle

La facture sera ensuite établie et transmise par Coodem, à l'OPCO ou organisme indiqué par le client.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si Coodem n'a pas reçu l'accord de la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de

l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

5. Conditions d'annulation

5.1 : Annulations par le client

Aucun délai de rétractation n'est possible, hors mis les particuliers finançant leur participation à une formation en inter, qui disposent d'un délai de rétractation de 15 jours ouvrables.

Toute annulation doit être adressée par écrit au responsable de formations Coodem ou à l'intervenant pédagogique en charge de l'organisation de la formation.

A l'expiration de ce délai, il sera demandée le paiement d'une somme correspondant à 30% du prix initialement validé par le client.

Pour les annulations de formations contractualisées par conventions de formations, la signature du devis et de la convention, engage le client à la pleine exécution de la commande, ou à sa participation.

En cas d'annulation de commande, le client reste redevable d'une indemnité forfaitaire de :

- 30% du prix pour une annulation jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début de la formation
- 50 % du prix pour une annulation entre 10 et 15 jours ouvrables avant le début de la formation
- 100% du prix pour une annulation à moins de 10 jours ouvrables du début de la formation

5.2 : Annulations par l'organisme de formation

Coodem se réserve le droit d'annuler ou reporter une action de formation :

- Si le nombre de participants prévus est insuffisant,
- En cas de force majeure*, tel que visé à l'article 1218 du code civil
Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de l'organisme de formation ou du client.
- En cas d'absence de l'intervenant pédagogique, Coodem s'engage malgré tout, à faire tout son possible, avant cette décision, pour trouver un remplaçant aux compétences techniques et qualifications équivalentes, afin d'assurer la continuité de l'action de formation, dans les conditions initiales prévues.

6. Modalités organisationnelles

6.1 : Déroulement

Les formations ont lieu aux dates et conditions indiquées sur la fiche technique de module envoyée avec le devis, lors de la proposition commerciale.

Sauf indication contraire et négociation particulière avec le client, la durée d'une journée de formation est de 7 heures, de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h avec 2 pauses de 15 minutes.

Le lieu de formation, avec adresse précise, et horaires sont rappelés dans une convocation adressée à chaque participant 10 à 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

6.2 : Nature de l'action de formation

Les actions de formation assurées par Coodem entrent dans le champ des articles L.6313-1 et suivants du Code du travail.

Les contenus de programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches techniques de modules, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique de groupe.

6.3 : Sanction de la formation

Conformément à l'article L.6353-1 alinéa 2 du code du travail, Coodem remettra à l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Un certificat de réalisation d'action de formation, complète cette attestation.

6.4 : Accessibilité – adaptation au handicap

Nos intervenants pédagogiques s'engagent à mettre en œuvre toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte des spécificités et situations de handicap des apprenants.

Si la formation se déroule dans les locaux d'un commanditaire, ce dernier s'engage à prévoir les conditions d'accueil et d'accès aux personnes à mobilité réduite, et plus largement, à organiser la formation dans des locaux répondant aux normes accessibilité de la loi de février 2005.

Afin de s'adapter à chaque situation, une partie de nos intervenants pédagogiques est formée à la prise en compte des publics en situation de handicap, incluant l'adaptation possible des supports pédagogiques remis aux stagiaires.

Dans l'hypothèse où la participation d'un stagiaire nécessiterait une adaptation plus spécifique, comme un interprétariat, il appartient au commanditaire ou client, d'en faire part à son intervenant pédagogique ou au référent handicap de l'organisme de formation.

6.5 : Assurance

Le client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels, directs et indirects, susceptibles d'être causés par ses agissements ou ses préposés, pendant l'action de formation.

De son côté, l'organisme de formation est couvert par une assurance responsabilité civile pour les dommages causés par ses formateurs. Dans le cas de formations organisées dans des locaux fournis ou loués par le client, celui-ci s'assure qu'ils soient couverts par une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects, susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés.

6.5 : Assiduité, absence

Tel que stipulé dans le règlement intérieur adressé à chaque participant en amont de la formation, la participation à la totalité de l'action de formation prévue est obligatoire. L'assiduité totale à la formation est exigée pour atteindre les objectifs pédagogiques fixés.

Une fiche d'émargements co-signée de tous les participants et de l'intervenant pédagogique, permet d'attester de la présence de chacun. L'intervenant pédagogique se réserve le droit de ne pas valider la totalité des acquis, en cas d'absence, même partielle.

L'intervenant pédagogique peut éventuellement proposer un rattrapage des séquences ou modules concernés, au participant, n'ayant pas pu assurer sa présence.

7. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande à Coodem sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Coodem pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

8. Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Coodem en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Coodem pour les besoins desdites commandes.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et

d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Coodem.

9. Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, outils, oral...) utilisés par Coodem et ses intervenants pédagogiques, pour assurer la formation ou remis aux stagiaires, constituent des œuvres originales, et sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, en dehors de l'usage prévu par les objectifs de la formation, sans un accord de l'organisme de formation.

10. Confidentialité

L'organisme de formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par Coodem comme client de ses formations.

A cet effet, il l'autorise à mentionner son nom, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention

11. Renseignement, réclamation

Toute précision relative aux présentes conditions particulières de vente, demande d'information et/ou réclamation doit être faite par courrier ou mail aux coordonnées de l'organisme de formation, qui s'efforcera de répondre à toute question dans les meilleurs délais.

12. Loi applicable

Les Conditions Particulières et tous les rapports entre Coodem et ses clients relèvent de la Loi française.

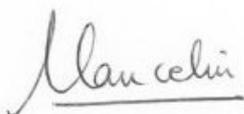
13. Litiges

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, les Tribunaux Laval seront seuls compétents pour juger le litige.

A, le

Pour l'organisme de formation Coodem,
Marie Lancelin, directrice générale

COODEMARRAGE53
Zone Technopolis - Bât K
53810 CHANGE
Tél. 02.43.56.69.25
Fax. 02 43.56.97.72
Siret 450 982 830 00025 - NAF 8299 Z
TVA FR 68 450 982 830



Le client,
Nom et prénom, fonction, suivies de la mention « lu et approuvé »